

# **La Francophonie dans la dynamique institutionnelle de sécurité collective en Afrique subsaharienne**

**Aristide Donald BILOUNGA**

*Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)  
aristide.bilounga@yahoo.fr*

## **Résumé**

*Engagés dans les Organisations Internationales, les Etats (africains) sont à la quête de solutions de paix et de stabilité – passage obligé pour la croissance de leurs citoyens. Mais, en analysant les OI en matière de paix et sécurité internationales l'on rencontre aussitôt un débat sur leur nature, rôle et place sur la scène internationale opposant les démarches stato-centrées et non stato-centrées. Le présent article entend ainsi saisir l'apport de l'approche sociologique des Relations internationales, notamment le constructivisme sécuritaire afin de décrypter le fondement de la Francophonie dans la dynamique institutionnelle internationale en matière de sécurité collective. Il met en exergue l'intersubjectivité des membres de l'OIF sur la construction d'un cadre normatif Francophone de prévention des conflits, dont les actions peuvent se lire timidement en Afrique subsaharienne.*

**Mots clés :** *Afrique, conflit, Francophonie, paix, sécurité*

---

## **Summary**

*Engaged in International Organizations, the (African) States are in search of solutions of peace and stability – a necessary step for the growth of their citizens. However, when analysing the IOs in terms of international peace and security, we immediately encounter a debate on their nature, role and place on the international scene opposing the stato-centered and non stato-centered approaches. This article aims to capture the contribution of the sociological approach of International Relations, including security constructivism, in order to decipher the foundation of the Francophonie in the international institutional dynamic in terms of collective security. It highlights the intersubjectivity of OIF members on the construction of a Francophone normative framework for conflict prevention, whose actions can be read timidly in sub-Saharan Africa.*

**Keywords:** *Africa, conflict, Francophonie, peace, security*

---

## Introduction

L'émergence des Organisations internationales (OI) dans le champ de paix et sécurité n'est plus à démontrer depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais, il convient de dire que si l'ONU est considérée comme la principale organisation de sécurité globale depuis 1945, la période post-guerre froide a été marquée par l'apparition et l'affirmation d'autres organisations étatiques (organisations régionales) et non étatiques (organisations non-gouvernementales, sociétés de sécurité privées, sociétés civiles), qui sont aujourd'hui partie intégrante de la gestion des crises (Tardy, 2009).

En effet, la fin de la bipolarité en 1989 a fait appel à l'euphorie et à l'enthousiasme en laissant penser que l'après-guerre froide est une nouvelle ère de paix internationale retrouvée. Si la guerre a traditionnellement été une affaire des Etats entre eux, la tendance semble inversée depuis les années 1990. Dans de nombreux cas, les hostilités opposent principalement les communautés à l'intérieur d'un même Etat (David et Toureille, 2005 : 77). Les guerres sur le continent africain notamment en dans l'espace francophone en sont des parfaites illustrations (David et Roche, 2002 : 120). Les nouvelles guerres apparaissent pour certains auteurs comme un retour à des « guerres sauvages » (Fortmann, 2000 : 81). Depuis les années 1990, les conflits ont éclaté en majorité entre différentes factions au sein des Etats africains francophones souvent affaiblis. Cela donne lieu à des affrontements complexes de tous contre tous. D'autant plus que « *les enjeux de ces guerres sont multiples et ambigus [...] Dans plusieurs cas, les motifs originels du conflit sont oubliés et la lutte continue par simple inertie. La guerre, [...], n'est plus une lutte politique, mais simplement un mode de vie qui se perpétue de lui-même* » (Fortmann, idem). Un changement

brusque s'observe ainsi dans la pratique de la guerre. Les fronts, les campagnes, les modes classiques d'organisation, les tactiques, les uniformes disparaissent. Les batailles sont remplacées par des embuscades et des attentats-suicides. L'on observe une sorte de désinstitutionnalisation de la guerre. Cette situation de guerre endémique a des conséquences néfastes sur l'économie et la confiance collective des peuples. Le fanatisme idéologique, politique, religieux, ethnique exacerbe les passions et le mécontentement des masses populaires les plus pauvres. Il galvanise l'énergie des populations pour raviver les dispositions extrémistes.

Ainsi engagés dans les Organisations Internationales, les Etats (africains) sont à la quête de solutions de paix et de stabilité – passage obligé pour la croissance de leurs citoyens. Mais, en analysant les OI en matière de paix et sécurité internationales l'on rencontre aussitôt un débat sur leur nature, rôle et place sur la scène internationale. A ce titre, les auteurs se divisent entre tendance pessimiste d'une part et optimiste d'autre part. Alors que les pessimistes appréhendent les OI comme les démembrements des Etats – la recherche de la sécurité collective étant traduite en fonction des intérêts étatiques, soit les plus puissants (Lacharriere, 1953 ; Roy, 2008 ; Roche, 2014), les optimistes soutiennent l'idée selon laquelle les organisations internationales sont des acteurs de la scène internationale, dont les actions en matière de paix et sécurité sont prépondérantes (Guehenno, 2003 ; Mehdi, 2009 ; Massie et Morin, 2011). Cependant, en observant les pessimistes (réalistes et néoréalistes), l'on constate que les OI échappent plus ou moins au contrôle des Etats. En observant les optimistes (« néo » institutionnalistes et transnationalistes), il ressort que la prétention pour les OI de supplanter les Etats-nations est presque nulle. Dès lors, l'étude des OI sous le prisme du constructivisme en Relations internationales apporte une posture conciliatrice sans mettre fin au débat

classique. Elle permet de mettre en vue la dimension socialement construite des OI, dont l'usage dépend de qu'en font ceux qui les créent. Dès lors, l'on peut observer la dynamique constructiviste des OI comme acteurs de paix et sécurité (Bilounga, 2019) dans des contextes géographiques d'incertitude sécuritaire complexe, à l'instar de l'Afrique subsaharienne francophone. L'on a donc le mérite d'examiner le processus de construction du dispositif normatif de la Francophonie dans le règlement des conflits avant d'observer son pseudo engagement pragmatique en la matière.

## **1 De la construction processuelle d'un dispositif normatif du règlement des conflits...**

La « communauté organique » francophone initiée par Léopold Sédar Senghor avec ses homologues nigériens Hamani Diori et tunisien Habib Bourguiba a amorcé la Francophonie institutionnelle de nos jours (Senghor, 1992 : 137). Celle-ci s'est installée progressivement avec la mise en place d'un certain nombre d'institutions, la création d'instances politiques de haut niveau (Sommet, Conférence des ministres, Conseil permanent), des opérateurs et d'une Organisation internationale de la Francophonie (OIF). C'est alors dans les concertations francophones lors des Sommets que s'est construit le dispositif normatif Francophone de prévention des conflits. Ce dernier s'est consolidé dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

### **1.1 Les concertations Francophones comme cadre d'émergence du dispositif normatif du règlement des conflits**

L'arsenal normatif de la Francophonie en matière de gestion des conflits émerge avant tout dans la diplomatie de Sommets de la Francophonie. De Sommet en Sommet, la

Francophonie a démarré sa nouvelle phase de participation politique à travers certaines de ses recommandations conduisant à des groupes de solidarité dans des configurations géopolitiques institutionnelles. On verra ainsi naître les groupes d'ambassadeurs francophones au sein des Nations Unies, signe d'une volonté intégrée de l'engagement francophone en faveur de la sécurité internationale.

Parler de l'engagement de la Francophonie dans la préservation de la paix et de la sécurité comme volonté intégrée revient à dire que l'idée de paix et de sécurité au sein de la Francophonie s'est vue acceptée par l'ensemble de ses Etats et gouvernements membres. En effet, c'est dans la volonté même de politiser la Francophonie que va se dessiner le processus de son intégration dans les grands problèmes politiques contemporains notamment la problématique de la paix et de la sécurité collective. Le Sommet de 1997 tenu à Hanoï va ainsi marquer un tournant pour la Francophonie. Il confirme son plein virage politique et établit son nouveau cadre institutionnel. La Charte de la Francophonie adoptée à cette occasion invite les Etats francophones à se saisir des questions relatives à l'instauration, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, en stipulant que « *la Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française, souhaite les utiliser au service de la paix* ». Les Etats membres ont donc pris pour engagement « *d'apporter une contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits (...) et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, tout particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient* » (OIF, 2017 : 5).

L'engagement multilatéral Francophone dans la prévention des conflits s'observe comme un processus dynamique. Il faut parcourir les déclarations des Sommets pour s'en rendre compte. Après avoir posé des principes

généraux soulignant la nécessité d'un engagement collectif en faveur des opérations de paix (OMP), la Francophonie s'est saisie indirectement d'aspects davantage opérationnels. C'est ainsi qu'en 2008, par la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, les Etats et gouvernements membres se sont engagés à « *renforcer les capacités des Etats francophones en matière de maintien de la paix, et [à] les encourager à fournir à l'ONU et aux organisations régionales compétentes, dans la mesure de leurs moyens, des contingents francophones (militaires, policiers et civils) afin d'accompagner les transitions et de consolider la paix* ».

Par la Déclaration du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie de Montreux en 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement ont également « *encouragé la poursuite du travail réalisé par les Etats membres, en partage de responsabilité avec le Secrétariat Général de l'ONU, pour accroître l'offre de contingents francophones civils et militaires et pour prendre des mesures concrètes en vue de renforcer leurs capacités et faciliter l'accession des francophones à des postes de commandement aux OMP* ». Par ailleurs, avec la Déclaration du XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa en 2012, les chefs d'Etat et de gouvernement ont rappelé la nécessité de « *renforcer le multilinguisme à travers l'usage du français dans les opérations de maintien de la paix* ». Et par la Déclaration du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie de Dakar en 2014, ils se sont engagés à *renforcer [leur] participation dans les opérations de maintien de la paix, en particulier dans « l'espace francophone, à travers une mobilisation accrue de personnels et la promotion de francophones, y compris de femmes, aux postes de commandement* ». Aussi, à l'issue du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie d'Antananarivo en 2016, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé « *[leur] volonté d'encourager la participation de personnels*

*francophones aux opérations de maintien de la paix déployées dans les pays de l'espace francophone* ». Ils ont aussi « salué » la mobilisation internationale en ce sens lors de la Conférence de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone, les 26 et 27 octobre 2016. Les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface ont constitué une autre phase de la conduite Francophone dans la sécurité internationale.

### ***1.2 Les Déclarations de Bamako et Saint-Boniface, consolidation du dispositif normatif francophone du règlement des conflits***

Réunis à Ouagadougou en 2004, lors du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé les nouvelles missions stratégiques de la Francophonie et ont pris la décision de parachever la réforme institutionnelle afin de mieux fonder la personnalité juridique de l'OIF et de préciser le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général. C'est cette décision qui va conduire à l'adoption d'une nouvelle charte de la Francophonie le 23 novembre 2005 à Antananarivo. A partir de ses objectifs, « *la Francophonie est consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix...* » L'un des axes majeurs à cet effet serait la participation de l'organisation à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme. Ces objectifs couvrent fondamentalement la totalité des activités de la gestion de crises. Même si la charte ne précise pas le mode Francophone de gestion de crises, les Etats et gouvernements membres de la Francophonie orientent l'action de l'organisation en faveur de la paix dans le cadre de

la prévention des conflits explicité dans la Déclaration de Saint-Boniface.

En effet, la Déclaration de Bamako de novembre 2000 engage ses parties prenantes sur quatre principaux points notamment la consolidation de l'Etat de droit ; la tenue des élections libres, fiables et transparentes ; une vie politique apaisée et la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme. La consolidation de l'Etat de droit nécessite d'une manière générale le renforcement des capacités des institutions de l'Etat de droit classiques ou nouvelles, tout en œuvrant en vue de les faire bénéficier de toute l'indépendance nécessaire à l'exercice impartial de leur mission. Quant à la bonne tenue des élections, il s'agit de s'attacher au renforcement des capacités nationales de l'ensemble des acteurs et des structures impliqués dans le processus électoral, en mettant l'accent sur l'établissement d'un état civil et de listes électorales fiables.

Prolongement des engagements de Bamako, la Déclaration de Saint-Boniface de 2006 précise la volonté politique de la Francophonie d'agir et d'exercer pleinement sa responsabilité de prévenir l'éclatement des crises et des conflits dans l'espace francophone, de limiter leur propagation, de faciliter leur règlement pacifique et d'hâter le retour à une situation de paix durable par la mise en œuvre des dispositions librement consenties au titre de la Déclaration de Bamako et des instruments internationaux auxquels les Etats membres sont parties. Ainsi, face à une crise de la démocratie ou en cas de violations graves des droits de l'Homme, les instances de la Francophonie se saisissent de la question afin de prendre toute initiative destinée à prévenir leur aggravation et à contribuer à un règlement. A cet effet, le Secrétaire général est chargé de proposer des mesures spécifiques. Il peut procéder à l'envoi d'un facilitateur susceptible de contribuer à



la recherche de solutions consensuelles. Il peut aussi agir avec l'envoi de mission d'information et de contact en cas de rupture de la paix ou d'insécurité avérée. En reconnaissance de la complexité des conflits auxquels les pays francophones font face, la réussite d'une démarche de paix semble imposer une approche intégrée. C'est d'ailleurs dans ce sens que la Déclaration de Saint-Boniface souligne la détermination de ses adhérents à « *promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits, de manière à conforter, par des formations spécialement conçues à leur intention, leur apport essentiel à toute culture de paix [...]* » Par ailleurs, elle souligne « *l'importance de renforcer les capacités et l'expertise francophones en matière de facilitation et de médiation, notamment par l'identification et la mobilisation des compétences et des acteurs engagés, ainsi que par l'échange d'expériences et la mise en œuvre de programmes de formation* ». Le processus de construction du dispositif normatif de la Francophonie pour le règlement des conflits a entraîné une dynamique pragmatique qu'il convient d'observer.

## **2 ...A la construction d'un pseudo-engagement pragmatique du règlement des conflits**

A ce niveau d'analyse, notre objectif est d'observer concrètement le déploiement préventif de la Francophonie dans ses pays membres, notamment africains francophones en vue de préserver la paix et la sécurité. Après avoir examiné le système d'alerte rapide comme outil d'intervention de la Francophonie, il nous sera nécessaire d'analyser l'éveil stratégique de la Francophonie en Afrique centrale et de l'Ouest.

## ***2.1 L'alerte rapide : mécanisme Francophone difficilement perçu au niveau opératif***

L'on observe d'emblée que la démarche Francophone dans la sécurité collective reste essentiellement théorique. Son système d'alerte n'y échappe pas. Les mesures prises par la Francophonie en matière de prévention des conflits sont principalement d'ordre structurel et visent à soutenir la vie démocratique de ses Etats membres à travers la consolidation de l'Etat de droit, la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, la gestion d'une vie politique apaisée, l'intériorisation de la culture démocratique et le plein respect des droits de l'Homme (Bilounga, 2019 : 58). Cependant, les mécanismes *ad hoc* peuvent être actionnés soit en vue d'apporter des réponses à l'imminence d'une crise, soit afin d'éviter qu'un conflit déjà éclaté ne s'aggrave, en particulier par l'envoi de médiateurs ou de facilitateurs. La recrudescence des conflits au sein de l'espace africain francophone a démontré néanmoins qu'il est indispensable de développer davantage la réactivité du dispositif Francophone face à ces risques de crise, surtout ceux de nature à générer des coups d'Etat, des ruptures de l'ordre constitutionnel ou des dérèglements des processus de démocratisation et de construction de l'Etat de droit. Dès lors, la Francophonie dispose d'un cadre légitime de prévention des conflits dont l'opérationnalisation est timorée (Kone, 2008 : 118).

La Francophonie dispose d'un observatoire chargé de l'information et de l'évaluation permanente dont l'action repose sur la Délégation à la démocratie et aux droits de l'homme et sur la contribution de ses opérateurs tels que l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV 5 Monde, réseau des chaires Senghor entre autres. Le réseau d'experts sur la prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme (FrancoPREV) et l'Observatoire Boutros Ghali qui devraient booster le système

d'alerte francophone sont malheureusement interrompus par les effets du covid-19 et d'autres défis structurels. L'on interroge leur efficacité. En rappelant qu'un système d'alerte précoce est un pilier essentiel pour l'information, l'analyse et la formulation des recommandations, Koné indique que la Francophonie gagnerait à promouvoir une approche qualitative et quantitative basée sur un réseau de collecte de l'information s'appuyant sur les indicateurs politiques, économiques, sociaux ; des capacités d'analyse opérationnelle et stratégique ; un système d'information géographique pour la recherche de données spatiales ou non (2008 : 18).

Consciente de ses limites opérationnelles, la Francophonie se sert des dispositifs d'alerte rapide des Communautés Economiques Régionales (CER) d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et centrale (CEEAC) comme voie de contournement. Il s'agit du *West Africa Network for Peacebuilding* (WANEP) et du *West Africa Early Warning and Early Response* pour l'Afrique occidentale ; le Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC) en appuie au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). S'il est difficile de lire l'action préventive de la Francophonie dans la sécurité collective en Afrique en matière d'alerte rapide et d'intervention précoce à cause des défis présentés plus haut par Koné, l'on peut néanmoins apprécier son déploiement d'autres options politico-diplomatiques du règlement des différends, sachant que celles-ci n'ont jamais freiné la recrudescence de la violence armée dans l'espace africain francophone. Celle-ci est de plus en plus en croissance vertigineuse à de formes diverses.

## ***2.2 Quelques actions politico-diplomatiques de la Francophonie dans le règlement des différends en Afrique centrale et occidentale***

Au service d'une diplomatie préventive, le Secrétaire général de l'OIF a engagé, conformément aux mandats et aux décisions des instances, de nombreuses initiatives de médiation et de facilitation. Ainsi, en République centrafricaine (RCA), compte tenu du climat politique tendu qui a prévalu dès la fin de la transition en 2005, la Francophonie s'est engagée aux côtés d'autres partenaires internationaux à favoriser le retour à la stabilité et l'émergence d'une solution politique durable. Plus d'une dizaine de missions francophones ont été dépêchées à Bangui, entre 2008 et 2010 pour préparer et soutenir le dialogue politique inclusif qui s'est déroulé du 5 au 20 décembre 2008 à Bangui sous facilitation de la Francophonie (OIF, 2010 : 32). Ces travaux ont permis d'aboutir à d'importantes recommandations de nature à favoriser le rapprochement des principaux protagonistes, la formation d'un gouvernement de large ouverture ainsi que la tenue d'élections libres et transparentes du 23 janvier 2011. L'envoyé spécial du Secrétaire général pour la RCA, Pierre Buyoya, avait effectué plusieurs missions d'information et d'expertise pour encourager les principaux acteurs à respecter les recommandations du dialogue politique inclusif, favoriser l'adoption concertée des textes électoraux et la mise en place de la Commission électorale indépendante et encourager le maintien de l'opposition dans le processus électoral dont la commission contestait vivement les conditions d'organisation. Malheureusement, ces multiples efforts n'ont pas pu freiner la recrudescence des groupes politico-militaires en RCA depuis 2013 avec leur montée vertigineuse à la veille des élections présidentielles de décembre 2020.

Au Tchad, à la suite de la visite conjointe du Secrétaire général de l'OIF, du président de la République française et du commissaire au développement de l'Union européenne (UE) au lendemain des événements de février 2008, l'envoyé spécial du Secrétaire général désigné en mars 2008, Mohamed El Hacem Ould Lebatt a contribué au renforcement du dialogue entre les acteurs politiques et sociaux tchadiens dans le cadre du processus de relance de la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 devant conduire à la tenue d'élections pluralistes et crédibles. Suite aux nombreuses contestations de l'opposition intervenues lors du processus de révision des textes électoraux, l'envoyé spécial avait participé à plus d'une dizaine de séances plénières du comité de suivi et d'appui de cet accord, au sein duquel la Francophonie avait bénéficié du statut d'observateur et de facilitateur. A cette fin, la Francophonie a mis à la disposition du comité de suivi une expertise juridique de haut niveau pour élaborer des propositions juridiquement fondées et politiquement acceptées par toutes les parties.

Quant au Bénin, dans le souci de prévenir les risques de crise qui se dessinaient à la suite de la remise en cause, par l'opposition, de la loi portant organisation de la liste électorale permanente informatisée, pourtant adoptée à l'unanimité en mai 2009, la Francophonie est intervenue sur sollicitation du président de la République. Elle a ainsi contribué de façon significative en liaison avec l'ONU et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à faire surmonter les divergences entre les parties et à relancer la réalisation consensuelle de la liste électorale permanente informatisée dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2011.

## **Conclusion**

La place de la Francophonie dans les relations internationales, notamment en matière de sécurité internationale fait l'objet de discussions dans les milieux de recherche, de pratiques et même au niveau social. Notre analyse s'est donc inscrite dans ce sillage en interrogeant les fondements et l'action de la Francophonie dans un domaine qui a longtemps été le champ exclusif de l'ONU. Au final, il ressort que la présence de la Francophonie dans la sécurité collective est un processus historique dont les configurations harmonieuses et solidaires ont favorisé l'émergence d'un cadre normatif du règlement des conflits, basé essentiellement sur des considérations politico-diplomatiques. Cependant, malgré le déploiement de ce dispositif dans ses Etats membres, l'on tarde à lire son efficacité et sa pertinence en Afrique subsaharienne francophone où s'observe une résurgence vertigineuse de la violence politique sur fond économique, religieux...

## **Quelques références bibliographiques**

Bilounga Aristide Donald, (2019), *Les relations entre l'OIF et l'ONU en matière de paix et sécurité*, Paris, Cygne, 144p.

David Charles-Philippe et Roche Jean-Jacques, (2002), *Théories de la Sécurité*, Paris, Montchrestien, 160p.

David Charles-Philippe et Toureille Julien, (2005) « La consolidation de la paix, un concept à consolider », in *Faire la Paix : Concepts et Pratiques de la Consolidation de la Paix*, dirigé par Y. Conoir et G. Verna, Laval, Presses de l'Université de Ste. Foy.

Guehenno Jean-Marie, (2003), « Maintien de la paix : les nouveaux défis pour l'ONU et le Conseil de sécurité », in *Politique étrangère*, n°3-4, pp. 689-700.

Fortmann Michel, (2000), « A l'Ouest rien de nouveau ? Les théories sur l'avenir de la guerre au seuil du XXI<sup>e</sup> s. », in *Etudes Internationales*, vol. 31, n°1, pp. 57-90.

Kone Yoro, (2008), « Vers un Système d'Alerte Précoce adapté », in *Revue internationale et stratégique*, n°71, pp. 117-119.

Lacharriere René, (1953), « L'action des Nations Unies pour la sécurité et pour la paix », in *Politique étrangère*, n°4, pp. 307-338.

Massie Justin et Morin David, (2011), « Francophonie et opérations de paix. Vers une appropriation géoculturelle », in *Etudes internationales*, vol. 42, n° 3, p. 313-336.

Mehdi Hamdi, (2009), *Les opérations de consolidation de la paix*, thèse de doctorat en Droit, Université d'Angers.

OIF, (2010), *Rapport du secrétaire général de la Francophonie : 2008-2010*, Rapport, Paris.

OIF, (2017), *La contribution de la francophonie aux opérations de maintien de la paix*, Rapport, Paris.

Roche Jean-Jacques, (2014), *Relations internationales*, 7<sup>e</sup> édition, JOUVE, LGDJ, 528p.

Roy Jean-Louis, (2008) *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au XXI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Hurtubise, 275p.

Senghor Léopold Sédar, (1993), *Le dialogue des cultures*, Liberté tome 5, Paris, Seuil, 295p.

Tardy Thierry, (2009), *Gestion des crises, maintien de la paix et consolidation de la paix : acteurs, activités, défis*, Bruxelles, DeBooeck, 280p.